

Article 21 du Règlement

LA MAGISTRATURE

LES POSTES VACANTS À LA COUR SUPRÊME DE TERRE-NEUVE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, toute justice qui tarde est un déni de justice. Comme tous les Canadiens, les Terre-Neuviens ont droit à un procès juste et rapide, mais 20 p. 100 des postes de juges de la Cour suprême de Terre-Neuve sont vacants à l'heure actuelle, y compris celui de juge en chef. C'est au nouveau ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) qu'il incombe de remédier à cette situation et il est inacceptable qu'il tarde encore à le faire.

Une raison de ce retard serait, d'après le *Sunday Express* de Saint-Jean, l'opposition générale au projet du ministre de nommer l'actuel ministre terre-neuvien de l'Énergie à la présidence de la Cour. L'Association du barreau canadien s'oppose très énergiquement à la nomination d'hommes politiques actifs au sein de la magistrature et le ministre de la Justice a exprimé le désir de se ranger à cet avis. Le ministre devrait faire son devoir et procéder aux nominations nécessaires.

Ce n'est pas là un problème hypothétique, monsieur le Président. Il y a tout un arriéré de causes qui doivent être entendues par la Cour suprême de Terre-Neuve, soit 31 causes au criminel et 365 au civil. Le ministre de la Justice doit nommer les cinq juges manquants ou remettre sa démission.

* * *

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—ON DEMANDE LA SUSPENSION DU PRÉSIDENT

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Le bouton, où est le bouton? A la Société Radio-Canada, on joue avec des millions. Qui a les 57 millions de dollars? Comment Pierre Juneau peut-il soutenir que Radio-Canada a accru l'efficacité de son fonctionnement quand il y a un trou de 57 millions de dollars dans les états financiers? A propos du rapport annuel de la Société, le vérificateur général déclare «il m'est impossible de dire si ces états financiers sont présentés conformément aux principes comptables reconnus». Est-ce là une bonne conduite, M. Juneau? Je ne crois pas. Le vérificateur général ajoute, «à mon avis, la Société n'a pas tenu de registres comptables adéquats». Est-ce là une bonne conduite, M. Juneau? Je ne crois pas.

Peut-on imaginer ce qui se passerait si un ministre se présentait devant le Parlement avec 57 millions de dollars de dépenses non comptabilisées?

A titre de membre du comité des communications et de la culture, je demande au ministre de suspendre immédiatement Pierre Juneau de ses fonctions jusqu'à ce que cette preuve flagrante d'incompétence ait fait l'objet d'un examen complet par le comité des comptes publics.

* * *

LE CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

LES COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, deux semaines à peine après avoir parlé dans le discours du

trône de la nécessité de prendre de nouvelles initiatives dans le secteur de la recherche et du développement, le gouvernement conservateur a annoncé encore une autre série de compressions budgétaires frappant le chef de file de la recherche scientifique au Canada, le Conseil national de recherches.

Ces nouvelles coupures draconiennes infligées au budget du CNR enlèveront à cet organisme plus de 20 millions de dollars et supprimeront jusqu'à 200 emplois. Le Canada va encore perdre des programmes de recherches irremplaçables, notamment le laboratoire même de photochimie et de cinétique où le professeur John Polanyi a commencé ses travaux qui lui ont valu un prix Nobel. On va également supprimer des emplois et des travaux de recherche en astrophysique dans un institut appelé du nom d'un autre lauréat canadien du prix Nobel, Gerhardt Herzberg.

Depuis que les conservateurs sont arrivés au pouvoir, le Conseil national de recherches s'est vu amputer d'un quart de son budget et de près d'un sixième de son personnel. Je compte parmi mes électeurs nombre d'hommes de science, de techniciens, d'assistants de laboratoire et d'employés de soutien très qualifiés qui ont perdu leur emploi. Je peux vous dire qu'ils sont démoralisés et écoeurés de l'attitude du gouvernement envers la recherche et la science. Ce n'est pas étonnant que le Canada voit partir ses savants et ses intellectuels vers d'autres pays.

Lorsque les conservateurs ont annoncé qu'ils doubleraient leurs dépenses au titre de la recherche et du développement au Canada, nous étions loin d'imaginer qu'ils les réduiraient de cette façon ignoble.

* * *

DÉCORATIONS ET DISTINCTIONS

LA MÉDAILLE DES POMPIERS POUR SERVICES DISTINGUÉS—L'INADMISSIBILITÉ DES POMPIERS À LA RETRAITE

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington): Monsieur le Président, dans tout le pays, bon nombre de pompiers à la retraite font l'objet de discrimination du fait qu'ils sont exclus de la liste d'admissibilité des candidats à la médaille des pompiers pour services distingués.

Selon les critères de candidature à cette distinction, les pompiers admissibles sont ceux qui faisaient partie d'un service le 29 août 1985 ou après et qui totalisaient 20 ans d'ancienneté. Par conséquent, un pompier ayant pris sa retraite le 28 août 1985 ne répond pas aux critères d'admissibilité énoncés par la Chancellerie des ordres et décorations du Canada.

Je me préoccupe non seulement des pompiers qui ont fait partie d'un service durant de nombreuses années avant le 29 août 1985, mais aussi de ceux qui ont fait preuve de qualités exemplaires de leadership et de désintéressement et qui ne devraient pas faire l'objet de discrimination en raison de leur âge ou de la date de leur retraite. J'exhorte donc le gouvernement à supprimer la date-limite du 29 août 1985 pour être admissible à la médaille des pompiers pour services distingués, afin qu'au moins 5 000 pompiers à la retraite puissent poser leur candidature à cette distinction nationale.